

FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIE X

LOU PESCADOU

NICE - CANNES - GRASSE

N° 218 – février 2022
prix indicatif : 2 €

Chapelle de la Visitation
17, place Sainte-Claire
06 300 Nice

14, avenue François Tuby
06150 Cannes-La Bocca

Chapelle Saint-Louis
4, avenue Chiris
06130 Grasse

04 93 85 32 44

La France se met à prier !

L'initiative serait venue d'Autriche, mais là n'est pas ce qui doit retenir l'attention. Selon le conseil de saint Thomas d'Aquin à qui veut obtenir la sagesse, *Ne regarde pas qui le dit, mais ce qu'il dit*. Or le message est clair, il invite à la prière, et à la prière publique. Ainsi, depuis janvier, la France se met à prier, et je m'en réjouis ! Tous les mercredis, à 18h00, les chapelets récités sur l'espace public se multiplient. En moins d'un mois, plus de mille neuf cent points de ralliement spirituel ont envahi la France, et on compte quelque dix mille membres inscrits officiellement pour participer à la démarche ; sans compter les anonymes, plus nombreux encore.

Quelle est donc l'objet de cette prière ? Il s'agit, expliquent les initiateurs, de « confier notre pays qui subit actuellement une crise sociétale des plus graves de son histoire à la Très Sainte Vierge Marie, et l'implorer pour qu'elle vienne en aide à ses habitants. » Se contenter de pleurer une situation devient vite stérile lamentation, quand bien même des manifestations de rue appuieraient ce cri éperdu. Pour donner valeur à ces pleurs, il faut encore les confier à la Très Sainte Vierge Marie. Nos larmes s'y fondent alors dans les siennes, pour devenir autant de perles d'intercession auprès de Dieu. Nous ne pouvons que bénir l'usage d'une telle arme : la crise sociétale que nous traversons étant essentiellement spirituelle, le remède profond ne peut être que surnaturel.

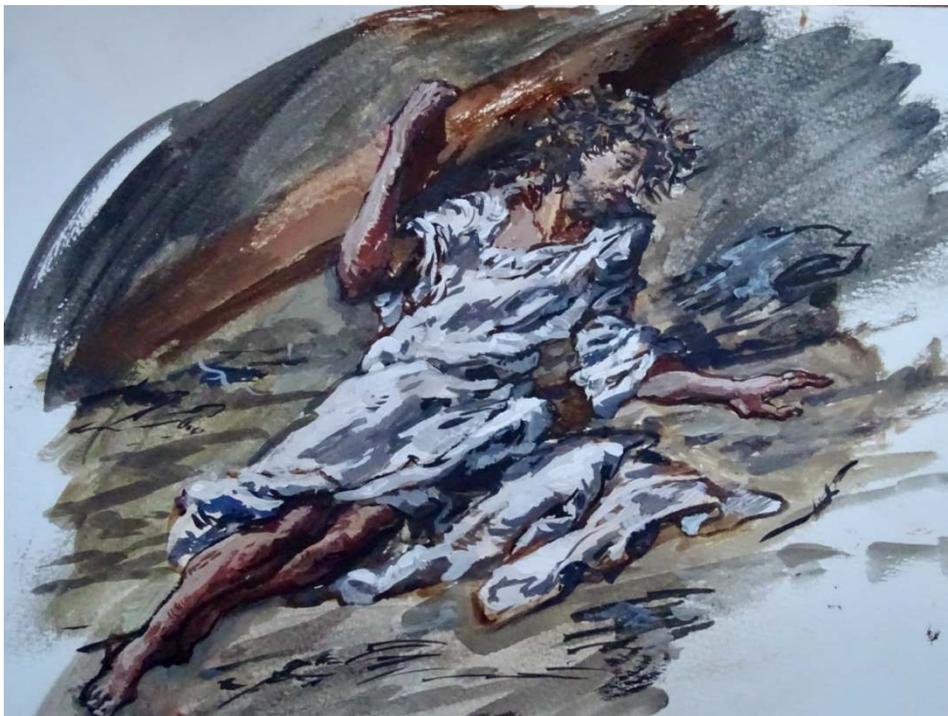
Un deuxième point retient l'attention. Les organisateurs soulignent en effet qu'« Il s'agit

de poser un acte public de prière et de témoignage de notre Foi, et donc de réciter ce chapelet en public partout en France, pour ainsi mettre le domaine public sous la protection de la Sainte Vierge. » Nous ne pouvons que les louer, et les secondar. Loin de toute fausse laïcité qui réduit la religion à une religiosité strictement privée, nous voulons remettre Dieu au cœur de nos sociétés, redonner le cœur de nos Cités à Celui qui les a créées. L'initiative qu'ils proposent va dans ce sens, je les en encense.

Peut-être faut-il enfin souligner à quelle persévérance nous sommes invités. Quand il s'agit d'indiquer le temps que cette initiative est appelée à durer, les promoteurs de ce mouvement sont clairs : « Jusqu'à ce que la crise actuelle soit résolue de manière pacifique, et que la paix et la liberté soient revenues dans notre société. » Puisse en effet cette initiative mobiliser aussi longtemps que les fondements de la véritable paix ne soient recouverts, et ne point s'arrêter aux premières bribes de liberté qui apparaîtraient. Le mal sociétal est autrement plus grave qu'un virus paré de lettre grecque, et les entraves à la véritable liberté, loin de se réduire à un pass sanitaire, résident dans toutes ces lois délétères qui encouragent le mal et pénalisent le bien. La véritable liberté, notre société ne la retrouvera qu'en retrouvant son Dieu. La véritable paix, notre pays n'en jouira qu'une fois redevenu terre de Marie.

Abbé P. de LA ROCQUE

Via crucis (3) – Jésus tombe pour la première fois



À peine Jésus a-t-Il fait quelques pas sur le chemin du Calvaire, qu'Il tombe sous le poids de sa croix. Certes, Notre Seigneur montre par cette chute la vérité de sa nature humaine. Jésus est vrai Dieu, mais Il est aussi véritablement homme. Les supplices de la flagellation et du couronnement d'épines, de par le sang versé, l'ont réellement affaibli. Accablé en son humanité par une longue nuit d'agonie et d'ignominie, Notre Seigneur tombe. Il n'apparaît plus comme le Dieu fort et puissant, mais dans la fragilité humaine dont Il a voulu se revêtir. Loin de l'aider, les bourreaux se déchaînent, et à coups redoublés le font relever.

Dans le dessein divin, les chutes de Jésus revêtent néanmoins une dimension plus profonde : en son chemin de croix, Jésus retrace pas-à-pas l'histoire de notre propre

déchéance. Il est condamné à mort, afin d'assumer en lui la condamnation du premier Adam, à qui il avait été dit : *Si tu manges de ce fruit, tu mourras de mort* (Gn 2, 17). Pour avoir consommé ce fruit mortifère, notre premier père se vit dépouillé de ses surnaturels attributs, et même la nature contre lui s'est révoltée : *Tu travailleras à la sueur de ton front, la terre produira pour toi des épines* (Gn 3, 17-18). Pour nous, Jésus veut se charger de ce lot de peines et de souffrances, Il veut être chargé de la croix. Mais, voici que chassé du premier paradis, l'homme déchu découvrait en lui une réalité plus terrible encore : sa propre inclination au mal, sa propension à chuter. Pour avoir méprisé l'être divin, le voici fasciné et attiré par ce qui est vain, par le néant ; c'est la triple concupiscence énoncée par saint Jean (1 Jn 2, 16) :

l'appétit pour les plaisirs de la chair, la soif des richesses, et plus encore l'insatiable orgueil. Ce triple dérèglement est à l'origine de tous nos manquements. Aux trois concupiscences répondent les trois chutes de Jésus, que la tradition a retenues. En chacune d'elles, son humanité tombe comme en déliquescence, pour nous donner d'être victorieux de nos concupiscences.

Oui, ce qui pèse le plus sur Jésus, ce qui l'accable et l'écrase, ce qui le jette à terre, c'est

l'excès des péchés qu'Il expie. Quoi de plus écrasant que le fardeau de l'iniquité de tous les hommes ? Quoi de plus accablant que de supporter l'homme, *devenu vain dans ses pensées, au cœur sans intelligence enveloppé de ténèbres* (Rm 1, 21) ? Dans sa folie, cet homme a dit : *Il est court et triste le temps de notre vie ; le hasard nous a amenés à l'existence, et, après cette vie, nous serons comme si nous n'avions jamais été. Venez donc, jouissons des biens présents ; enivrons-nous de vin et de parfums, ne laissons point passer la fleur du printemps. Que nul ne se prive de nos orgies, car c'est là notre part, c'est là notre destinée* (Sg 2, 1-3 et 6-9). Ainsi donc, *ayant perdu tout sens, les hommes se sont livrés aux désordres, à toute espèce d'impureté, avec une ardeur insatiable* (Ep 4, 19).

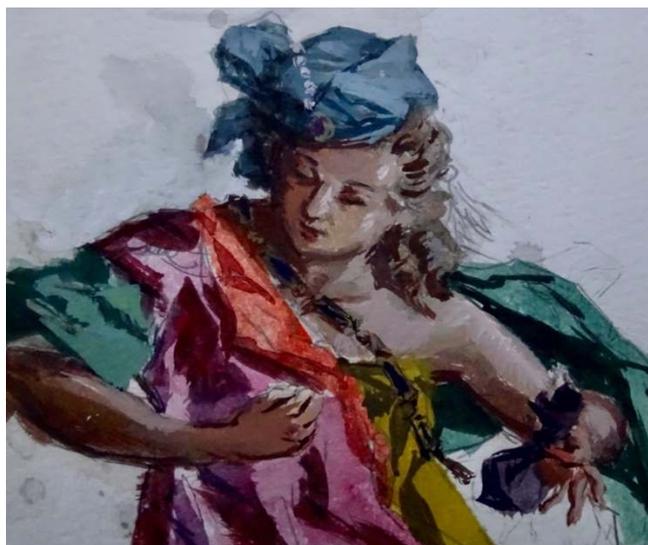
Créé en fils d'éternité, l'homme s'est vautré dans la fange des plaisirs passagers ; de vase sacré qu'il était, il s'est mué en vase d'ignominie. Créé pour vivre selon l'esprit, et même de l'Esprit de Dieu, l'homme a préféré vivre selon la chair. Cet homme-là *a fait de son ventre son Dieu* (Ph 3, 19), et de surplus se vante de passer tour à tour des plaisirs de la chère à ceux de la chair. « Leur cœur, commente saint Bernard, fondu au feu de la concupiscence, s'en va dans la fange, ne goûtant plus que la passion, confondant tout, corrompant tout, dégradant tout. »

Quoique créé à l'image de Dieu, l'homme, oublieux de ce qu'il y a de grand en lui, s'est donc avili en devenant semblable à la chair passagère. Vivant de la chair et pour la chair, il ne diffère plus de l'animal sans raison (Ps 48, 12 ; 2 P 2, 9). D'une telle déchéance, le Ciel est consterné : *Ô Cieux, dans votre stupeur, frémissez ; portes du Ciel, soyez dans une profonde douleur* (Jr 2, 11-12).

Le Christ, qui est la *porte* (Jn 10, 7), incarne en son humanité toute l'horreur qu'éprouve le Ciel. Sous le poids de cette immense douleur, Jésus tombe.

Il tombe le visage contre terre, pour réparer les fautes de ceux qui ne regardent plus que la terre. Il tombe dans la boue, pour expier les fautes de ceux qui volontairement se sont vautrés dans la boue du péché et du plaisir, dans la fange de l'orgie et de la beuverie, dans l'ignominie qui ne peut que salir. Il tombe, afin que nous puissions échapper à la divine condamnation, ô combien juste et terrible : *Malheur à celui qui amasse contre lui des monceaux de boue* (Ha 2, 6), car *Celui qui sème dans la chair,*

recueillera de la chair la corruption (Ga 6, 8). N'est-ce pas précisément le règne de la chair qui valut au monde la condamnation du déluge ? *Et Yahvé dit : Mon esprit ne demeurera pas dans l'homme, car l'homme n'est que chair* (Ge 6, 3). En effet, dit saint Pierre, *Ceux qui s'adonnent aux impures convoitises de la chair*



périront de leur propre corruption, la profondeur des ténèbres leur est réservée (2 P 2, 12 et 17). Et saint Paul d'avertir d'un trait : *Si vous vivez selon la chair, vous mourrez* (Ro 8, 13). Jésus, donc, tombe, pour nous permettre de ne plus tomber sous le coup de la divine condamnation. Il tombe et se relève, pour que par la puissance de ses mérites, nous ayons la force de nous redresser.

Devant l'horreur éprouvée à la vue du Christ affalé, Dieu voudrait que vous ressentiez toute l'horreur de vos propres péchés. Sans cette contrition, sans un radical changement de vie, nul ne peut échapper à l'éternelle condamnation : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous !* (Lc 13, 5). Oui, *mortifions nos membres* (Col 3, 5), ne laissons pas la loi destructrice de la chair s'imposer à l'esprit, mais faisons régner la loi de l'esprit jusque dans la chair. Suivons les traces de saint Paul, lorsqu'il disait : *Je châtie mon corps et le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé* (1 Co 9, 27). Réduire son corps en





servitude, c'est le remettre sous la domination de l'esprit. Certes, il vous en coûtera beaucoup de larmes, car *certains démons ne se chassent que par le jeûne et la prière* (Mt 17, 21). Mais ces larmes, unies aux larmes de Jésus, vous mériteront le pardon ; de telles larmes, dit saint Ambroise, lavent du péché. La promesse divine est tout aussi réconfortante qu'était terrible

la divine sentence : *Ô Dieu, Vous pardonnez à tous et Vous détournez les yeux du péché des hommes, en raison de leur pénitence* (Sg 11, 24). Écoutez donc Jésus vous dire, accablé par vos péchés : *Mon fils, fais pénitence, reviens à moi, et je guérirai toutes tes iniquités* (Jr 3, 22).

Non loin du Christ, regardez également Madeleine, la pécheresse repentie. Plus

effrontée pour son salut qu'elle ne l'avait été pour sa perte, elle méprisa le monde entier et, aux pieds du Christ, vint pleurer. Dans ses larmes, elle déposa non seulement ses nombreux péchés, mais encore les atouts de ces derniers. Et elle s'est vue pardonnée. À sa suite, écoutez l'invite du Christ, ployant pour vous sous le poids de la croix : *Reviens à moi, car je t'ai racheté* (Is 44, 22). Au contact du Christ, vous vous verrez alors reflourir, car Dieu restaure plus admirablement encore qu'Il ne crée. Si Jésus est tombé à terre, c'est parce qu'une fois fécondée, la boue produit du fruit, et des épines sortent les roses. De cette transfiguration, Madeleine est le plus bel exemple. Pour avoir pleuré et s'être associée à Jésus dans sa croix, Marie est là, dans le nouveau jardin, au matin de la Résurrection. Lui a été donné d'annoncer, même aux apôtres, la puissance de vie qui habite le Christ Rédempteur. À votre tour, laissez-vous gagner par le message de la repentie, venez déposer vos œuvres de mort aux pieds de celui qui pour vous a voulu tomber, et vous vous entendrez dire, comme à la femme prise en flagrant délit d'adultère : *Va, et ne pêche plus* (Jn 8, 11).

Abbé P. de LA ROCQUE

Cérémonies de confirmation

Cette année, les confirmations seront conférées le **samedi 14 mai** par Mgr de Galarreta, à l'école des Dominicaines enseignantes de Saint-Pré, à Brignoles. Tous les adultes qui ne sont pas confirmés sont vivement appelés à recevoir ce sacrement important. Qu'ils se signalent auprès de M. l'abbé de La Rocque. Quant aux enfants, ils pourront être confirmés dès l'âge de 9 ans.

Sous la protection des anges gardiens

Le quatrième livre des Rois rapporte que les Syriens voulurent arrêter le prophète Élisée. Au vu des soldats, le serviteur de ce dernier prit peur. Alors Élisée lui dit : *‘Ne crains point, car il y a plus de monde avec nous qu’il y en a avec eux.’* En même temps Élisée fit une prière et dit à Dieu : *‘Seigneur, ouvrez-lui les yeux afin qu’il voie.’* Et le Seigneur ouvrit les yeux du serviteur, et il vit : *voici que la montagne était pleine de chevaux et de chars de feu qui entouraient Élisée* (4 R 6, 16-17). Fillion commente : « Élisée et son serviteur contemplaient autour d’eux les troupes d’anges, envoyés d’en-haut pour les défendre. »

Ce passage de l’Ancien Testament nous révèle l’existence des anges, qui peuvent être envoyés par Dieu pour garder les hommes. De fait, c’est une vérité de foi que Dieu a créé du néant, au commencement des temps, des êtres spirituels, et que la tâche secondaire de ceux-ci est la protection des hommes et le souci de leur salut. Presque tous les théologiens pensent encore – c’est donc une sentence commune – que tout homme, même infidèle, a dès sa naissance un saint ange particulier. Le catéchisme du concile de Trente en parle dans l’explication du Notre Père : « Dès notre naissance, Dieu prépose les anges à notre garde et les établit individuellement pour veiller au salut de chacun de nous. » Saint Thomas d’Aquin enseigne : « Comme on donne un garde aux hommes qui parcourent une route peu sûre, ainsi tout homme, qui est ici-bas comme dans un statut de voyageur, bénéficie de la garde d’un ange. » C’est le pape Clément X, en 1670, qui a établi pour l’Église universelle la fête des anges gardiens au 2 octobre.

On peut se demander quand on « reçoit » cet ange : à la naissance ou au baptême ? Saint Thomas d’Aquin répond dès la naissance (donc tout homme a un ange), mais celui-ci joue un rôle nouveau à partir du baptême. Et qu’en est-il avant la naissance ? Le même théologien

affirme : « L’enfant n’étant pas séparé de sa mère est confié à la garde de l’ange qui veille sur sa mère. »

Notre Seigneur avait-il un ange gardien ? Voici la réponse de saint Thomas d’Aquin : « Le Christ, considéré comme homme, était immédiatement dirigé par le Verbe de Dieu ; Il n’avait donc pas besoin d’être gardé par les anges. Quant à son âme, Il était déjà possesseur de la gloire ; mais quant à son corps passible et mortel, Il était à l’état de voyageur et, sous ce rapport, Il devait sans doute avoir un ange, non pour le garder, comme fait un supérieur, mais pour le servir tel un inférieur. C’est pour cela que l’Évangile dit : “Les anges s’approchèrent de lui et le servaient” (Mt 4, 11). » Ajoutons qu’au jardin des Oliviers, un ange vient spécialement le reconforter (Lc 22, 43). Et lors de son arrestation, Il dit à saint Pierre : *Ne crois-tu pas que je pourrais prier mon Père qui m’enverrait aussitôt douze légions d’anges ?* (Mt 26, 53)



Notre Seigneur a encore parlé des anges gardiens des enfants : *Gardez-vous de mépriser un seul de ces petits, car je vous*

dis que leurs anges dans le Ciel contemplant sans cesse la face de mon Père qui est dans les Cieux (Mt 18, 10). Il a encore évoqué ses rapports fréquents avec les anges : *En vérité, en vérité je vous le dis : vous verrez le Ciel ouvert, et les anges de Dieu monter et descendre sur le Fils de l’homme* (Jn 1, 51). Commentant ce verset, Fillion explique que Notre Seigneur était en communication perpétuelle avec le Ciel, et les anges étaient constamment à sa disposition pour accomplir ses volontés.

Les Pères de l’Église voient trois grandes fonctions remplies par les anges gardiens, et leur donnent pour cela trois noms spécifiques. Saint Jean Chrysostome parle de l’ange de la paix, car il protège l’âme contre les troubles extérieurs et intérieurs. Le Pasteur d’Herma évoque l’ange de la pénitence, car il peut nous reprendre et nous punir quand on se détourne du droit

chemin. Sainte Françoise Romaine a ainsi été giflée un jour par son ange après avoir mal agi... Quant à Tertullien, il parle de l'ange de la prière, car l'ange gardien transmet nos demandes à Dieu et nous assiste dans la prière.

Saint Thomas d'Aquin ajoute que l'ange gardien joue un rôle tant sur l'âme que sur le corps. Il présente à l'intelligence les idées qu'il veut suggérer. Il ne force pas la volonté mais peut l'exciter, l'aider dans la pratique du bien. Il est le garde du corps. À ce sujet, une objection peut surgir : pourquoi y a-t-il toujours des accidents ? Les anges gardiens ont-ils des moments d'absence ? Non, bien sûr, mais on touche ici au problème de la permission du mal. Dieu ne le veut pas, mais Il peut le permettre, car Il est suffisamment puissant pour en retirer un plus grand bien. Saint Thomas écrit même : « Les bons anges n'écartent point de nous les embûches du démon qui doivent servir au salut de notre âme. » On peut aussi penser à ce que disait le curé d'Ars : l'ange gardien ne rentre pas dans les cafés, il reste à la porte. Autrement dit : on peut aussi se mettre soi-même dans des occasions dangereuses.

Nous ne devons donc pas oublier notre ange gardien. Prions-le quotidiennement, ayons souvent recours à lui. Le Père Calmel, dans son ouvrage *Les mystères du Royaume de la grâce*, donne des exemples. « Lorsque vous allez avoir une entrevue, surtout si vous appréhendez qu'elle ne soit pénible ou orageuse, il est bon que vous vous confiiez à votre ange ; non point dans l'espérance qu'il va changer votre caractère ou celui de la personne que vous avez en face ; mais outre qu'il peut limiter les dégâts que tendraient à provoquer vos défauts de caractère, votre ange si vous l'invoquez avec piété et persévérance, ne manquera pas d'inspirer vos

pensées et sentiments, pendant et après cette rencontre afin que, même si elle échoue à un certain plan, elle porte spirituellement du fruit et vous permette de grandir en charité. » Le Dominicain pense aussi aux études. « Êtes-vous aux prises avec une question doctrinale particulièrement difficile, tournant et retournant les choses dans tous les sens, multipliant lectures et recherches sans jamais parvenir à poser la question en termes justes, ni entrevoir la réponse, ni percevoir les arrière-plans, ni saisir le rapport exact avec les vérités révélées ? Eh bien ! dans cette peine et ce labeur, pourquoi ne pas vous adresser à ce compagnon lumineux, qui a compris la question avant vous et mieux que vous, qui ne cesse de la voir dans un éclair radieux dont la perception est plus aiguë et plus chantante que celle de tous les docteurs humains, car c'est la perception d'un esprit pur ? »

On ne sera pas surpris de découvrir que Mgr Lefebvre, dans son *Itinéraire spirituel*, s'est fait l'écho de cette doctrine sur les anges gardiens : « Combien grand est le préjudice causé à nos âmes par l'oubli de ce monde spirituel des anges plus nombreux que les hommes, plus parfaits qu'eux. L'influence des anges bons ou mauvais sur nos âmes est beaucoup plus importante que nous le pensons. Le seul fait que nous ayons un ange gardien qui veille sur nous tout en contemplant la face de Dieu devrait nous encourager à converser avec lui, à faire appel à ses secours, pour qu'il nous aide à conquérir la vie éternelle et à partager son bonheur. »

Que Notre Dame des anges nous aide à avoir une juste dévotion pour notre ange gardien, qui ne tombe ni dans l'exagération ni dans l'oubli.

Abbé V. GRAVE

Prière au saint Ange gardien

Ô saint Ange, que Dieu, par un effet de sa bonté pour moi, a chargé du soin de ma conduite, vous qui m'assistez dans mes afflictions, qui me soutenez dans mes découragements, et qui m'obtenez sans cesse de nouvelles faveurs, je vous rends de très humbles actions de grâce, et je vous conjure, aimable protecteur, de me continuer vos charitables soins, de me défendre contre tous mes ennemis, d'éloigner de moi les occasions du péché, de m'obtenir que je sois docile à écouter vos inspirations et fidèle à les suivre, de me protéger à l'heure de ma mort, et de ne point me quitter que vous ne m'ayez conduit au séjour du repos éternel.

Ainsi soit-il.

Les messes célébrées pour vous au Prieuré

Depuis trois ans déjà, chaque grand-messe du dimanche célébrée à la chapelle de la Visitation à Nice l'est à toutes les intentions de la grande « paroisse » que forment nos communautés de Nice, Cannes et Grasse.

Tout en gardant cette belle coutume héritée des temps passés, nous célébrerons de plus chaque mois une messe de Requiem pour le repos de l'âme de tous nos bienfaiteurs défunts, ainsi que pour les membres décédés de la Fraternité Saint-Pie X, qu'ils soient prêtres, religieux ou religieuses, ou encore laïcs faisant partie du Tiers-Ordre de la Fraternité Saint-Pie X.

En cette année 2022, ces messes des défunts seront célébrées en la chapelle de la Visitation les 4 janvier, 3 février, 1^{er} mars, 4 avril, 3 mai, 2 juin, 4 juillet, 1^{er} août, 1^{er} septembre, 5 octobre, 3 novembre, et 1^{er} décembre.

Le Prieuré donne des meubles



Un lit 140 x 190



Quatre fauteuils, à prendre en lot ou séparément

A retirer au Prieuré Saint-Joseph, place Sainte-Claire, 06300 Nice

Avis du mois de février

- Le 2 février, à 17h30, baptême d'adulte de M. Florent Bastide. Le chapelet ne sera donc pas récité en communauté ce jour-là, et la messe de 18h30 sera chantée. La bénédiction des cierges aura lieu le dimanche 6 février, pour la solennité de la fête.
- Vendredi 18 février, réunion des étudiants et jeunes-pro au Prieuré : messe à 18h30, conférence à 19h45, suivie d'une soirée pizza.
- Du 21 au 25 février, M. l'abbé de La Rocque sera absent, devant se rendre à la session d'étude pour prêtres à Flavigny. Il n'y aura donc cette semaine-là ni cours de catéchisme pour adultes, ni cours d'Écriture Sainte.
- Il n'y aura pas de sortie montagne organisée au cours de ce mois de février. Rendez-vous est donné aux marcheurs pour le mois de mars !

Éphémérides - Février 2022

Prieuré Saint Joseph - 17 place Saint Claire - 06300 Nice - 04 93 85 32 44

			NICE Chapelle de la Visitation 17 place Sainte Claire 06300 Nice	CANNES Chapelle St François d'Assise 14 av. François Tuby 06150 Cannes - La Bocca	GRASSE chapelle Saint-Louis 4 avenue Chiris 06130 Grasse
Ma 1	St Ignace d'Antioche		11h30 et 18h30		
Me 2	Présentation de Jésus au Temple et purification légale de la TSV	2° Cl	11h30 et 18h30	À 17h30 à Nice, baptême d'adulte de M. Florent Bastide	
Je 3	de la férie (St Blaise)		11h30 et 18h30 (messe de Requiem pour les bienfaiteurs défunts)		
Ve 4	St André Corsini (1er vendredi du mois)		17h30 : heure sainte 18h30 : messe	16h45 : heure sainte 18h00 : messe	
Sa 5	Ste Agathe (1er samedi du mois)		17h45 : méditation 18h00 : chapelet 18h30 : messe	17h30 : chapelet 18h00 : messe, suivie de la méditation	
Di 6	Solennité de la Présentation de Jésus au Temple	2° Cl	10h00 : bénédiction des cierges et messe chantée	10h00 : bénédiction des cierges et messe chantée	18h00 (5° dim. ap. l'Épiphanie)
Lu 7	St Romuald		11h30 et 18h30		
Ma 8	St Jean de Matha		18h30		
Me 9	St Cyrille d'Alexandrie		11h30 et 18h30		
Je 10	Ste Scholastique		11h30 et 18h30		
Ve 11	Apparition de la TSV à Lourdes		18h30	18h00	
Sa 12	SS fondateurs des Servites de M.		18h30	18h00	
Di 13	Dimanche de la Septuagésime	2° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 14	de la férie (St Valentin)		18h30		
Ma 15	De la férie (Sts Faustin et Jovite)		18h30		
Me 16	De la férie		18h30		
Je 17	De la férie		18h30		
Ve 18	De la férie (St Siméon)		18h30		
Sa 19	de la sainte Vierge au samedi		18h30	18h00	
Di 20	Dimanche de la Sexagésime	2° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 21	De la férie		18h30	Absence de M. l'abbé de La Rocque (session d'étude)	
Ma 22	Chaire de St Pierre	2° Cl	18h30		
Me 23	St Pierre Damien		18h30		
Je 24	St Mathias, apôtre	2° Cl	18h30		
Ve 25	De la férie		18h30		
Sa 26	de la sainte Vierge au samedi		18h30	18h00	
Di 27	Dimanche de la Quinquagésime	2° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 28	De la férie		de 13h30 à 18h15 exposition du TSS (40 Heures) - messe : 18h30		
Ma 1	De la férie		de 13h30 à 18h15 exposition du TSS (40 Heures) - messe : 18h30		
Me 2	Mercredi des Cendres	1° Cl	18h30 : imposition des cendres et messe chantée	18h00 : imposition des cendres et messe	

A partir du 14 février, les éventuelles messes de 11h30 au Prieuré et celles de 18h00 le vendredi à Cannes ne sont annoncées qu'en chaire le dimanche précédent